Parc naturel
Cœur de
Condroz

Parc naturel Cœur de Condroz | Rue de la Pichelotte 9D | 5340 Gesves - Belgique
+32 83 670 341 | info@coeurdecondroz.be | www.coeurdecondroz.be

Cofinancé par l'Union européenne
Avec le soutien de la Wallonie
PROVINCE de NAMUR

Partage et communautés d'énergie

Séance d'information
1er avril 2025
HEPN Ciney

Avec la participation de

ORES
OPÉRATEUR DES RÉSEAUX GAZ & ÉLECTRICITÉ

Parc naturel
Cœur de Condroz

Programme

Le Parc Naturel Cœur de Condroz et ses missions

Le partage d'énergie et les communautés d'énergie

-> concepts, projets, acteurs

Questions – réponses

Discussions autour d'un verre de l'amitié

Parc naturel
Cœur de Condroz

LE PARC NATUREL ♥ DE CONDROZ

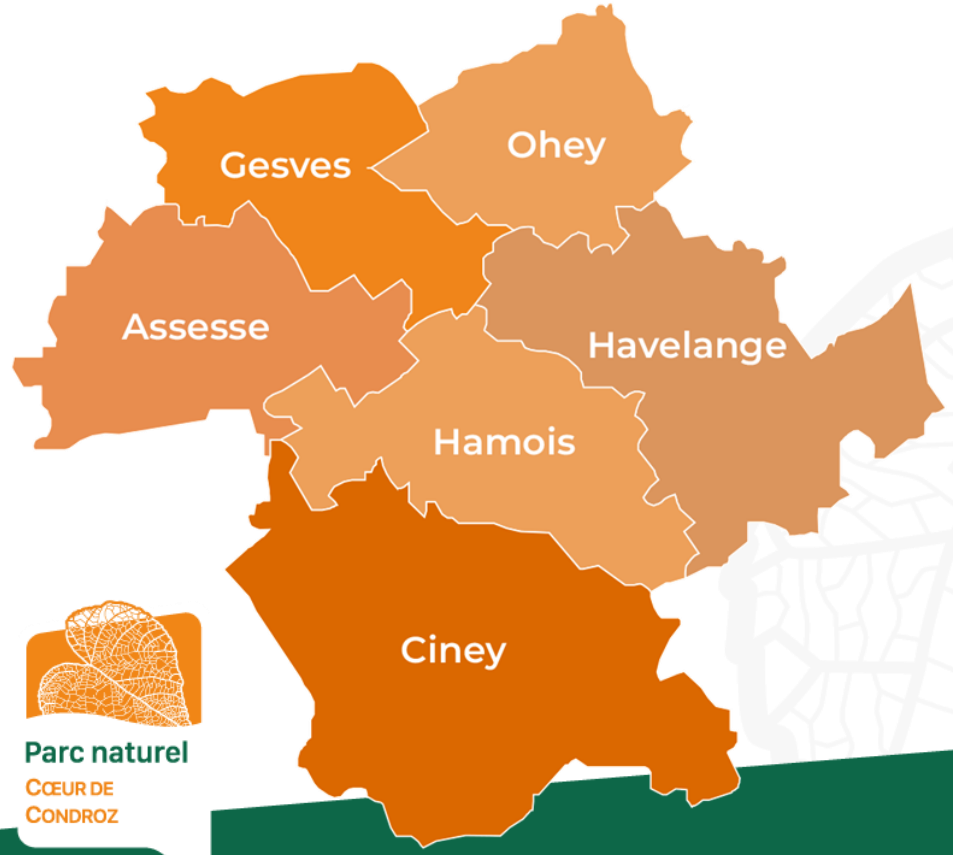

Parc naturel
Cœur de Condroz

6
COMMUNES

52.944
HECTARES

63%
DE LA SUPERFICIE DÉDIÉE À L'AGRICULTURE ET AUX PRAIRIES

50.024
HABITANTS

26%
DE FÔRET

11%
DE BÂTI

MISSIONS GENERALES

PARTENARIATS & COOPERATION

PROTECTION, GESTION ET VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL

PAYSAGE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

RECHERCHE & INNOVATION

ACCUEIL, ÉDUCATION & INFORMATION

DEVELOPPEMENT SOCIAL & ÉCONOMIQUE

Parc naturel
Cœur de Condroz

THEMATIQUES

Parc naturel
Cœur de
Condroz

Energie : mission

Consolider le tissu socio-économique local, promouvoir le développement rural durable, l'emploi et l'inclusion sociale

Œuvrer à la **transition énergétique** du territoire en développant sa **résilience** économique et énergétique, pour l'ensemble de ses **acteurs et habitants**, en renforçant les **synergies** entre eux.

Une attention sera notamment portée au développement et au **partage des ressources d'énergie renouvelable** sur le territoire, en veillant en particulier aux **publics les plus précarisés**.

Parc naturel
Cœur de Condroz

Energie : axes de travail

Promotion du **partage d'énergie** et soutien à la création de **communautés d'énergie**

Optimisation du **potentiel renouvelable** du territoire, en adéquation avec le **respect** de l'environnement, des écosystèmes et des activités locales et selon les principes de la **participation citoyenne et coopérative.**

Amélioration de la **résilience** économique et de la compétitivité des **entreprises** (PME, TPE, indépendants, commerçants, artisans, agriculteurs, ...) par l'**efficacité énergétique** et la **production d'énergie renouvelable**.

Parc naturel
Cœur de Condroz

LE PARTAGE D'ENERGIE

Parc naturel
Cœur de Condroz

© Crédit illustrations GAL Pays de l'Ourthe

pour cette partie de la présentation

Energie : partage

Evolution du réseau électrique

Productions centralisées (centrales nucléaires, centrales au charbon, centrales TGV, éoliennes, …) + **consommateurs** disséminés sur le territoire

➔ Productions centralisées
+ consommateurs et **consommateurs-producteurs** disséminés

➔ Productions centralisées
+ consommateurs et consommateurs-producteurs disséminés
+ **partage localement entre producteurs et consommateurs**

Parc naturel
Cœur de Condroz

Energie : partage

Législation

Directive "renouvelable" 2018/2001 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018

Directive « marchés » 2019/944 du Parlement européen et du Conseil du 5 juin 2019

Nouveaux concepts dont la possibilité de développer de nouvelles formes de **partage d'énergie**, que ce soit en partageant de l'énergie renouvelable produite collectivement **au sein d'un même bâtiment** (clients actifs agissant collectivement au sein d'un même bâtiment)en participant à une **communauté d'énergie**.

-> transposées en droit wallon :
- décret du 2 mai 2019 : principes du partage d'énergie posés -> projets pilotes autorisés et menés
- décret 5 mai 2022 modifiant le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité
- AGW du 17 mars 2023 relatif aux communautés d'énergie et au partage d'énergie.

Nouvelle Directive (UE) 2024/1711 du Parlement européen et du Conseil du 13 juin 2024 modifiant les directives (UE) 2018/2001 et (UE) 2019/944 en ce qui concerne l'amélioration de l'organisation du marché de l'électricité de l'Union

-> transposition en droit wallon en 2025-2026 (?)

Energie : partage

Objectifs

"***fournir des avantages environnementaux, économiques ou sociaux à ses participants ou en faveur des territoires locaux où elle exerce ses activités, plutôt que de générer des profits financiers***"

- **environnement** : meilleure intégration de la production d'électricité renouvelable via l'augmentation de l'autoconsommation et le partage d'énergie à une échelle locale,

- **économie** : impact qui devrait être favorable sur la facture des participants ou en termes de retombées positives sur l'économie et les emplois locaux,

- **social** : partage ouvert à tous les citoyens, y compris les locataires et les ménages précarisés qui n'ont pas la possibilité d'investir seuls dans des moyens de production décentralisés. Visée de renforcer l'inclusion sociale et diminuer la précarité énergétique.

Parc naturel
Cœur de Condroz

Energie : partage

Réseau

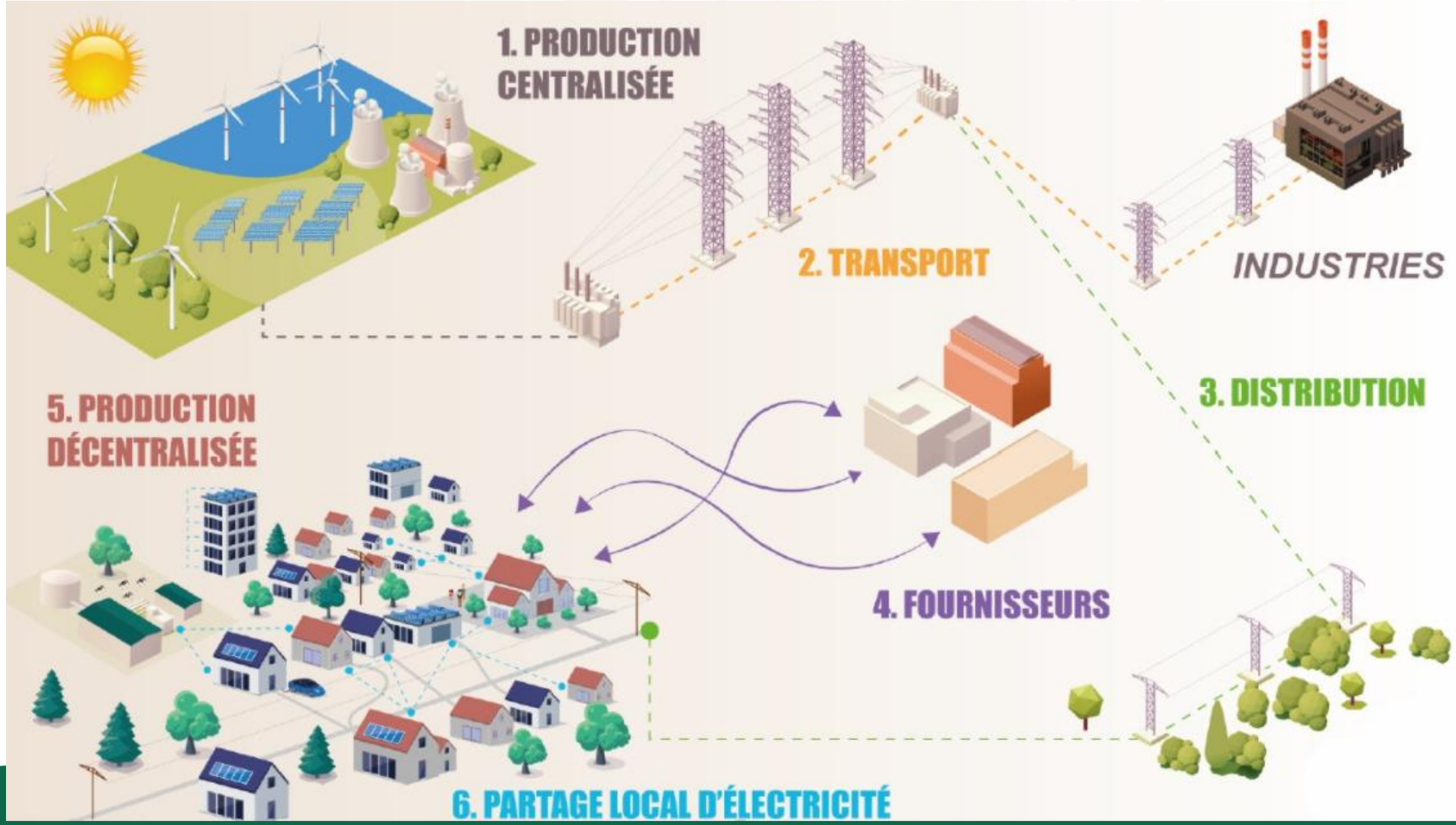

Parc naturel
Cœur de Condroz

Energie : partage

Définition

Le **partage d'énergie** est une activité pouvant être exercée :

- soit par un groupe de clients actifs agissant collectivement au sein d'un même bâtiment,
- soit par des participants à une communauté d'énergie.

Elle consiste à répartir entre les participants :

- tout ou partie de l'énergie produite, et le cas échéant stockée, au sein d'un même bâtiment ou par la communauté d'énergie,
- injectée sur le réseau de distribution ou de transport local
- et consommée au cours d'un même quart d'heure.

Parc naturel
Cœur de Condroz

Energie : partage

Trois types d'activité de partage d'énergie autorisés en Wallonie

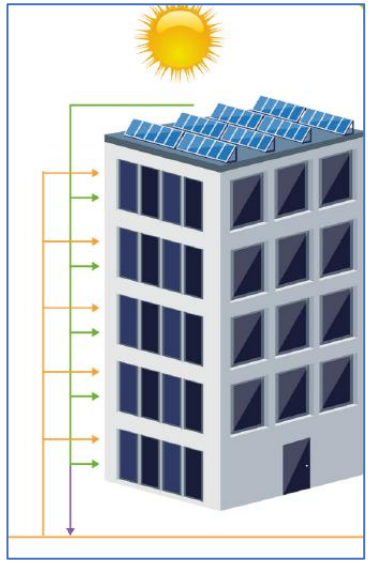

partage au sein d'un même bâtiment (auto-consommation collective)

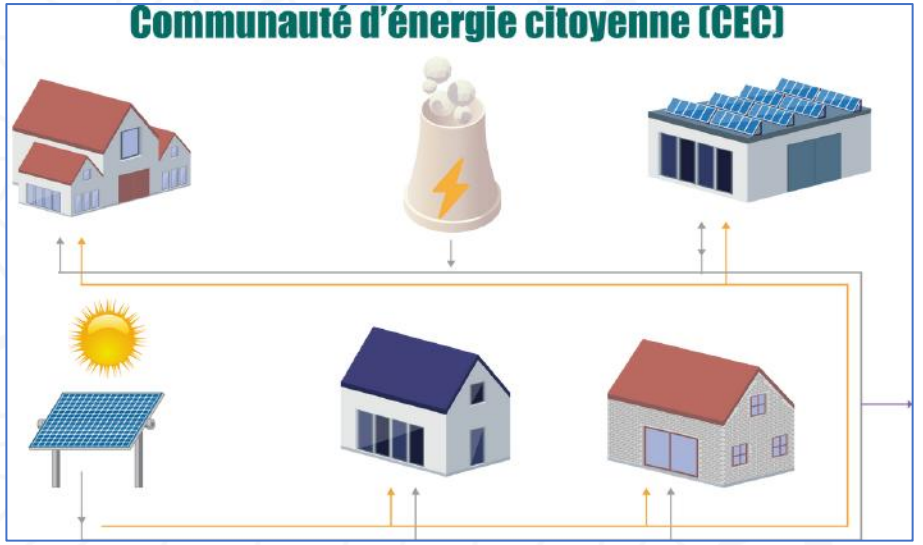

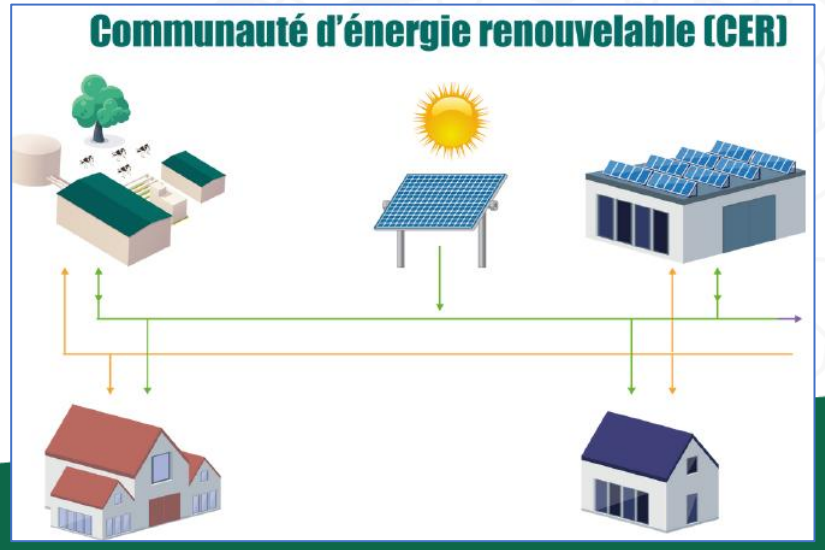

Parc naturel
Cœur de Condroz

Energie : partage au sein d'un même bâtiment

Parc naturel
Cœur de Condroz

Energie : partage au sein d'un bâtiment

Définition

Au moins 2 parties utilisées de manière autonome dans une même construction (ex. des bureaux et des logements) ou plusieurs constructions relevant d'une même copropriété

Production d'électricité :
- sur ou dans le bâtiment,
- à partir de sources renouvelables
- autoconsommée (en partie) par les occupants du bâtiment

Autoconsommation collective

Pas d'obligation de créer une personne morale

Pas besoin d'une licence de fourniture d'électricité

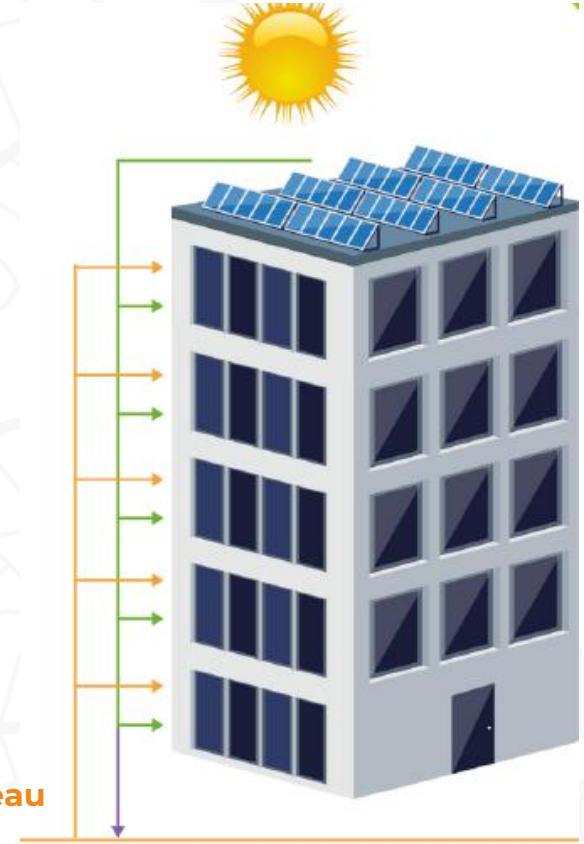

Parc naturel Cœur de Condroz

Energie : partage au sein d'un bâtiment

Conditions

Passer par le réseau public
pas de réseau privé

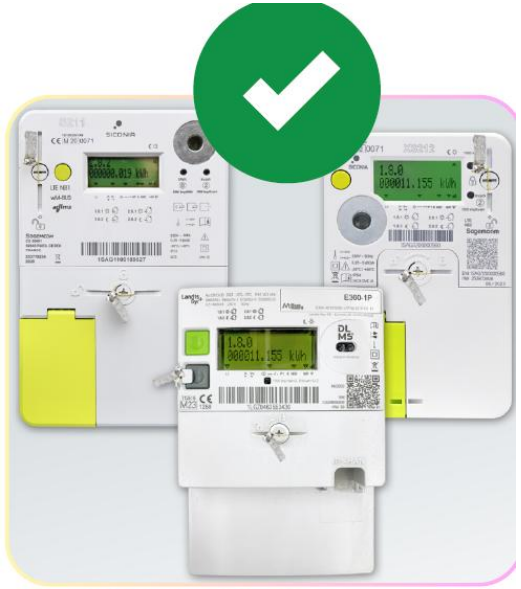

obligation de transiter
par le réseau public

Photo : ORES

Compteur
communicant
avec relevés
quart-horaire des
consommations
et/ou productions

Comptage et envoi des données de consommation par ORES

ORES

électricité
autoconsommée par
chaque participant

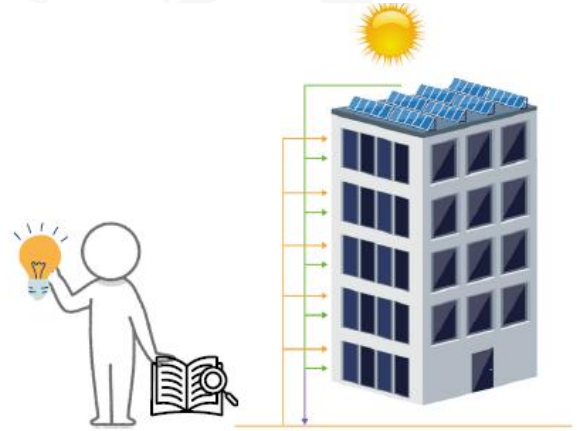

Représentant du partage

Le représentant agit entre ORES et les participants au partage. S'occupe de tous les aspects administratifs (mise en place, facturation,...). Peut également faire partie du partage d'énergie en tant que producteur ou consommateur.

Parc naturel
Cœur de
Condroz

Energie : partage au sein d'un bâtiment

Conditions

Prix de l'électricité partagée discuté entre les participants

- Renonciation définitive au système de compensation (prosumer)
- Renonciation au tarif social pour la part d'électricité provenant du partage

Parc naturel
Cœur de Condroz

Energie : partage au sein d'un bâtiment

Facturation

Chaque participant au partage au sein du bâtiment reçoit 2 factures

Facture du représentant du partage

Énergie consommée, venant du partage

+

Frais de gestion propres au partage

Facture du fournisseur d'électricité

Énergie consommée, venant du réseau électrique

+

Frais de réseau pour l'électricité prélevée au réseau

+

Frais de réseau pour l'électricité venant du partage

Parc naturel Cœur de Condroz

La nouvelle méthodologie tarifaire est d'application : 80% de réduction sur le terme proportionnel des frais de réseau et transport (hors frais fixes) dans le cadre d'un partage d'énergie au sein d'un même bâtiment.

Energie : communautés

Facturation

Le volume d'électricité partagée qu'un consommateur reçoit est sujet aux composantes de coûts suivantes :

1) Le coût de de l'énergie vendue par la communauté d'énergie (CE)

2) Les frais de gestion éventuels propres au partage d'énergie de la CE

3) Les coûts de restitution obligatoire de certificats verts au Service Public de Wallonie, à charge de la CE (« contribution énergie renouvelable »)

4) Les coûts de transport et de réseau, facturés par le fournisseur au consommateur

5) D'éventuels frais administratifs supplémentaires, en raison de l'activité de partage d'énergie, facturés par le fournisseur au consommateur (± 75 à 150 €/an TVAC)

6) Les coûts fédéraux (droits d'accise & cotisation énergie)

7) Les taxes éventuelles (TVA)

Parc naturel
Cœur de Condroz

La nouvelle méthodologie tarifaire est d'application : 80% de réduction sur le terme proportionnel des coûts de réseau et transport (hors frais fixes) dans le cadre d'un partage d'énergie au sein d'un même bâtiment.

Energie : partage au sein d'un bâtiment

Démarches

1

Définir les membres et désigner un représentant

2

Formulaire de demande de création d'activité de partage

3

Analyse du dossier par ORES

4

Signature d'une convention entre ORES et le représentant du partage

5

Suivi et facturation

Parc naturel
Cœur de Condroz

Energie : partage au sein d'une communauté

Parc naturel
Cœur de Condroz

Energie : communautés

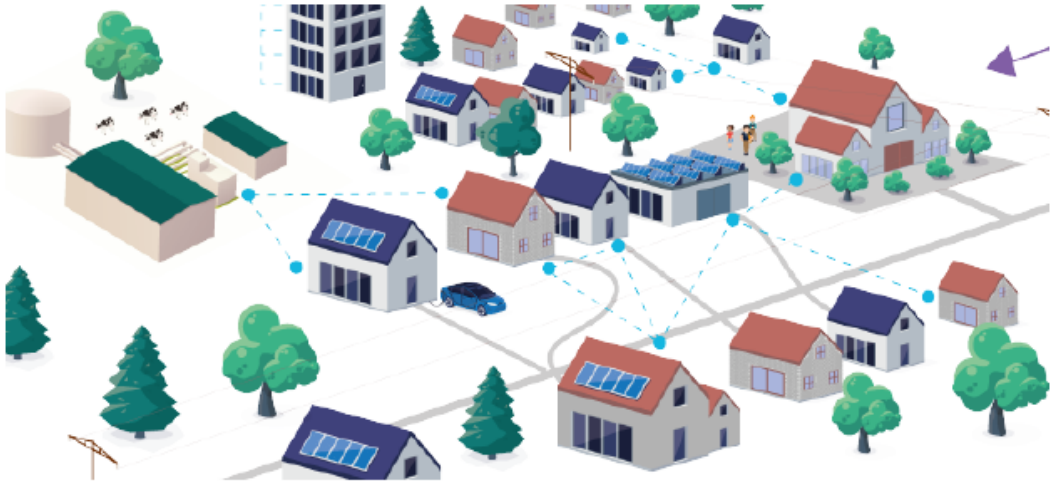

2 types de communauté d'énergie

Communauté d'énergie
renouvelable
CER

Communauté d'énergie
citoyenne
CEC

Définition

personne morale (asbl, coop, ...)

principal objectif : proposer des avantages environnementaux, économiques ou sociaux à ses participants ou aux territoires locaux où elle exerce ses activités plutôt que de générer des profits financiers

doit reposer sur une participation citoyenne ouverte et volontaire

doit être gérée localement par ses membres.

Parc naturel
Cœur de Condroz

Energie : communautés

Définition

Communauté d'énergie

- Participation citoyenne ouverte et volontaire
- Bénéfices sociaux, environnementaux ou économiques pour ses membres
- Structure juridique
- Autres activités

Partage

Stockage

Recharge de véhicules électriques

Efficacité énergétique et services énergétiques

Parc naturel
Cœur de Condroz

Energie : communautés

Activités autorisées

sur le marché de l'énergie, sans devoir être reconnue comme fournisseur :

1. production d'électricité ;
2. fourniture d'électricité ;
3. autoconsommation de l'électricité produite dans ses propres locaux ;
4. partage entre ses participants de l'électricité produite,
5. agrégation
6. participation à des services de flexibilité ;
7. stockage d'électricité ;
8. services de recharge pour véhicules électriques ;
9. services liés à l'efficacité énergétique ou d'autres services énergétiques ;
10. vente de l'électricité autoproduite, non autoconsommée et non partagée

Parc naturel
Cœur de Condroz

Energie : communauté d'énergie renouvelable

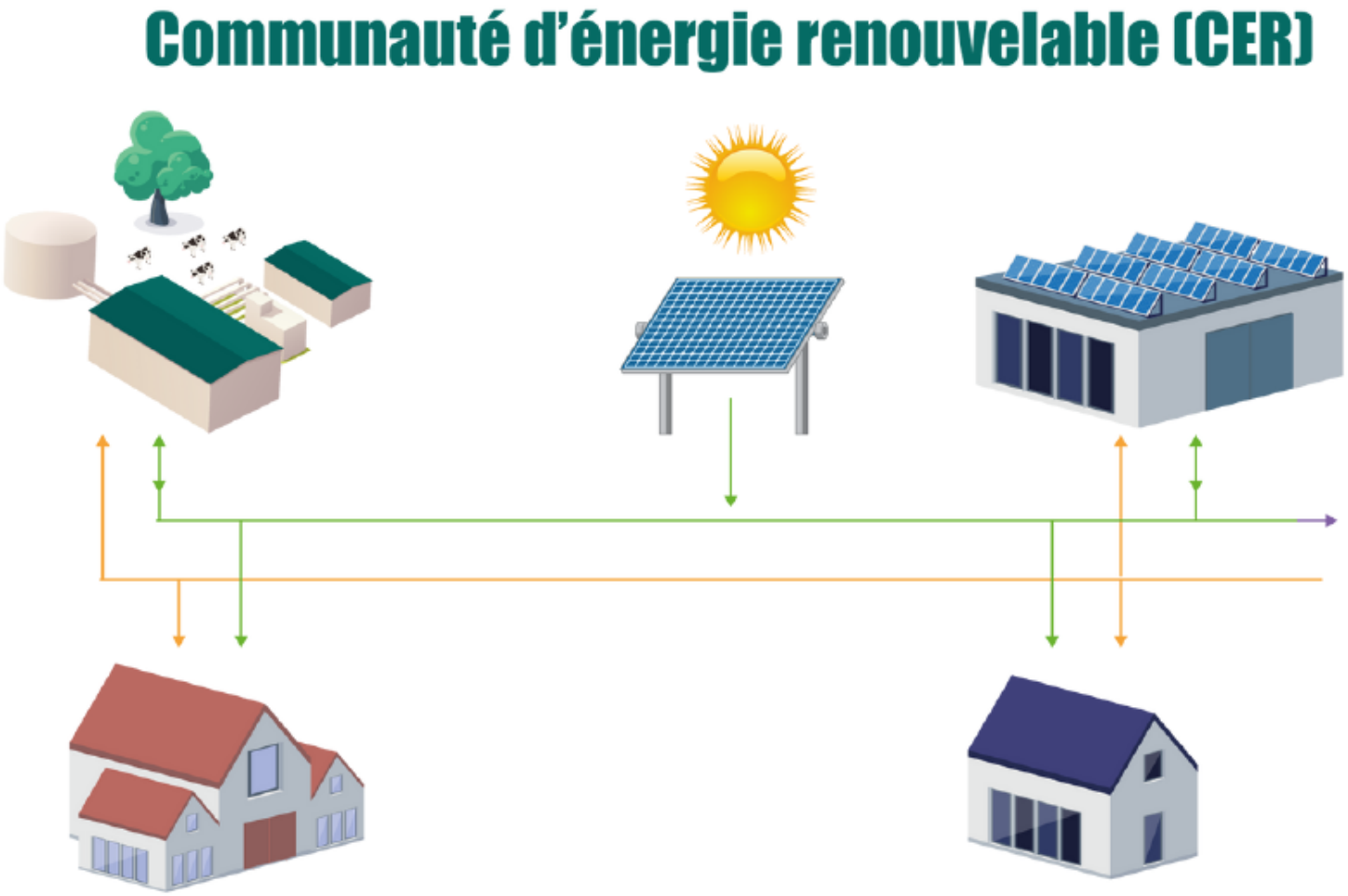

3 types d'acteurs

1. citoyens
2. PME
3. acteurs locaux :

- communes
- CPAS
- écoles
- intercommunales
- fabriques d'églises
- asbl locales
- ...

Parc naturel
Cœur de Condroz

Energie : communauté d'énergie renouvelable

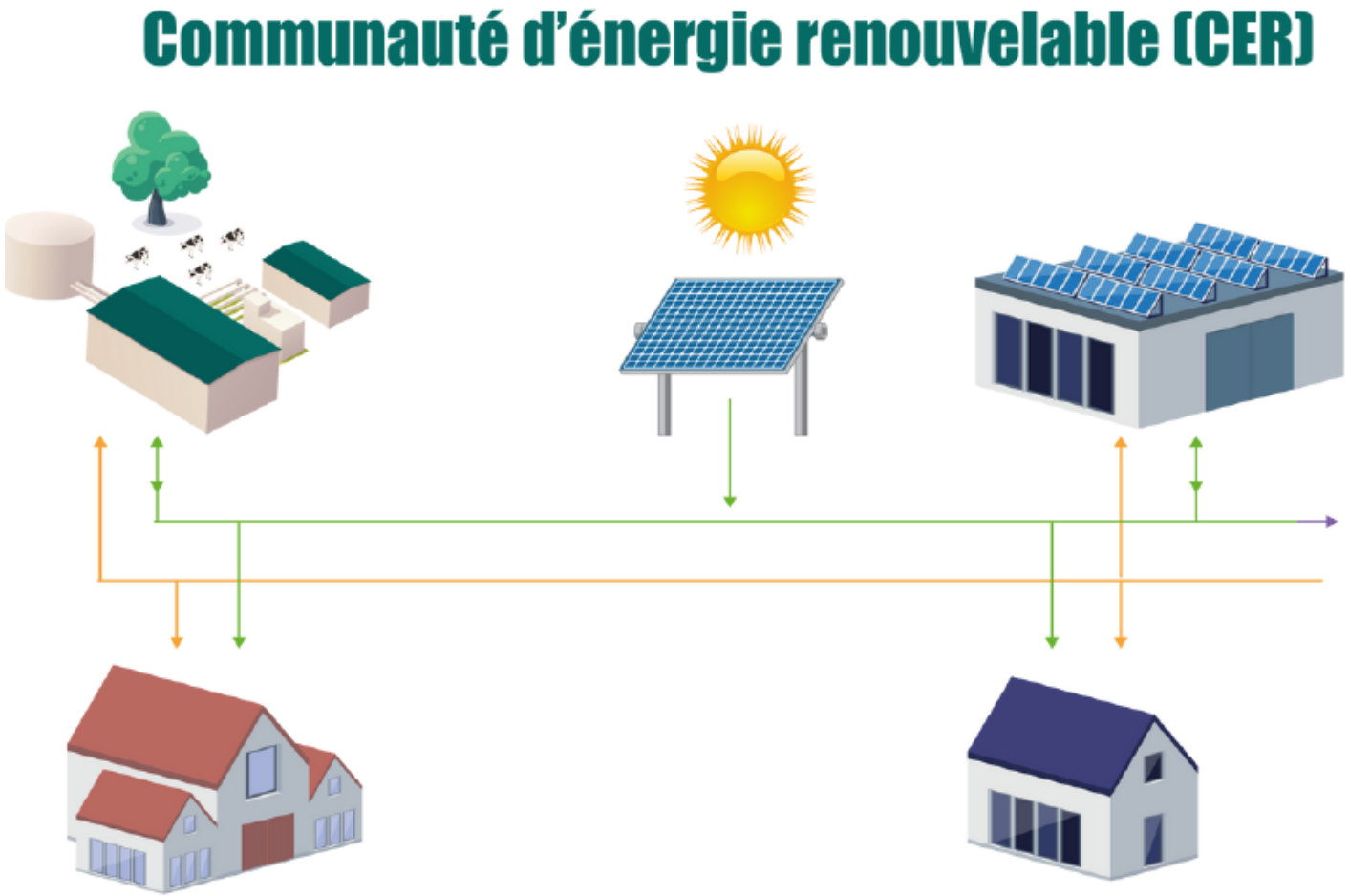

Production d'électricité

- source renouvelable
- propriété de la communauté
- sur laquelle la communauté possède un droit de jouissance
- propriété d'un participant au partage

Parc naturel
Cœur de Condroz

Energie : communauté d'énergie renouvelable

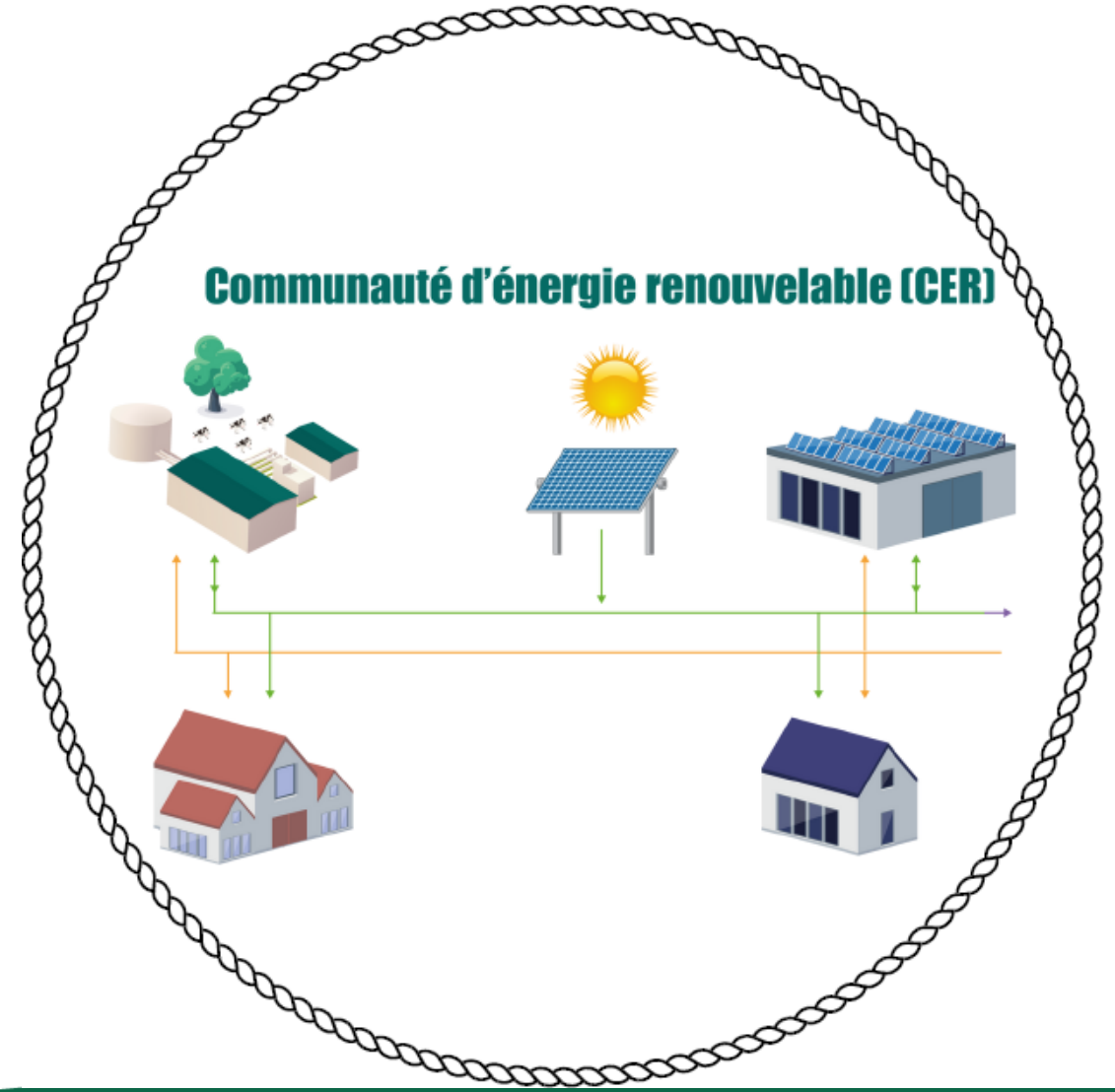

Périmètre local
Au moins un des critères :

- Les installations de production se trouvent dans la même commune.
- Les installations sont situées en amont du même poste de transformation Haute Tension.
- Si une éolienne fait partie du partage et si celle-ci doit être située à moins de 9 kilomètres de la limite entre la commune où elle est située et une commune adjacente, alors la notion de proximité s'étend à la commune adjacente.

Parc naturel
Cœur de Condroz

Energie : communauté d'énergie citoyenne

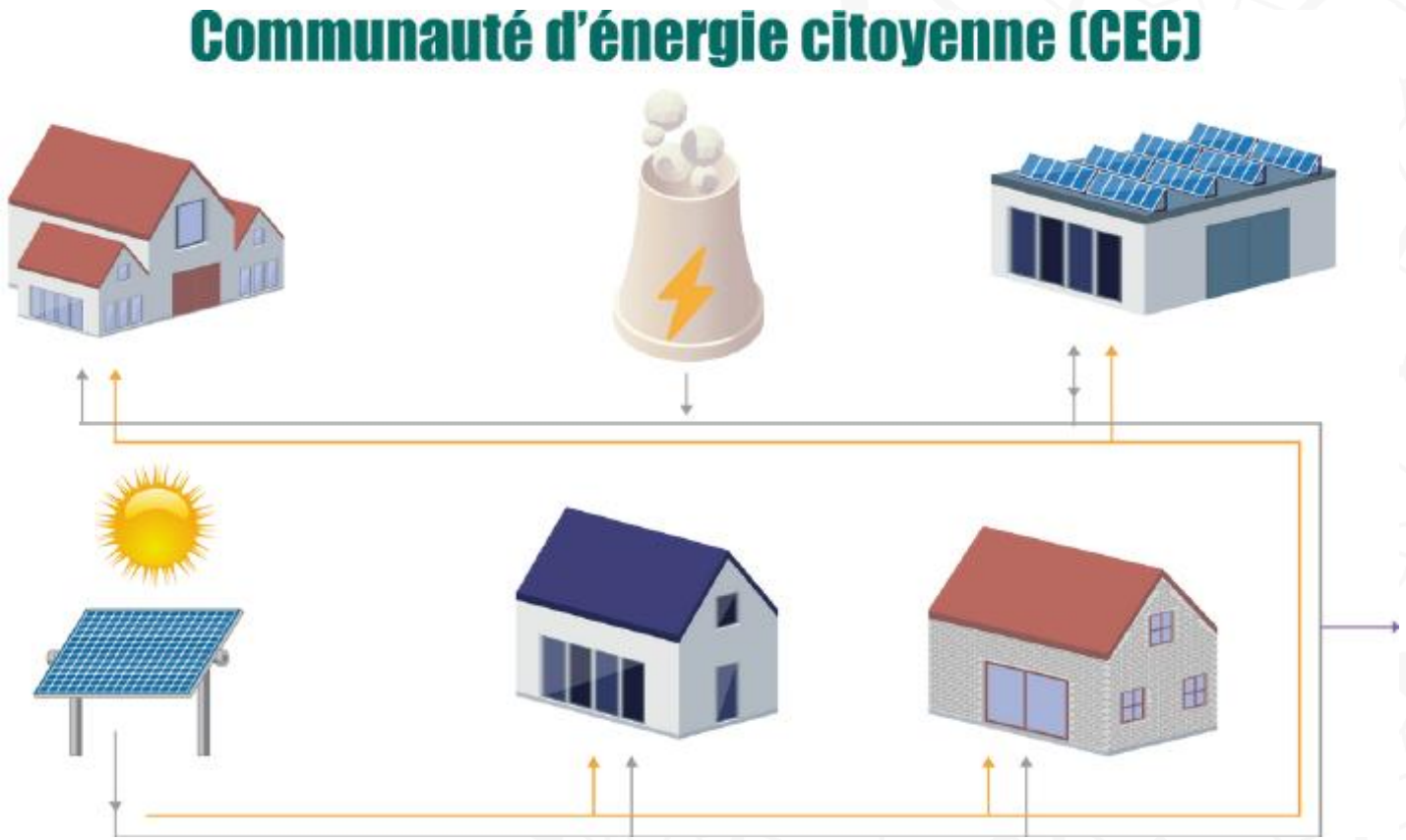

Types d'acteurs
Idem acteurs CER +
Grandes Entreprises

Productiond'énergie
renouvelable +
non renouvelable

Périmètre
Wallonie maximum

Parc naturel
Cœur de
Condroz

Energie : communautés

Précisions	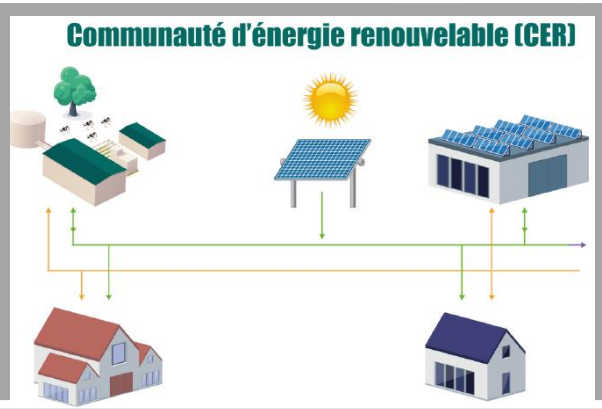	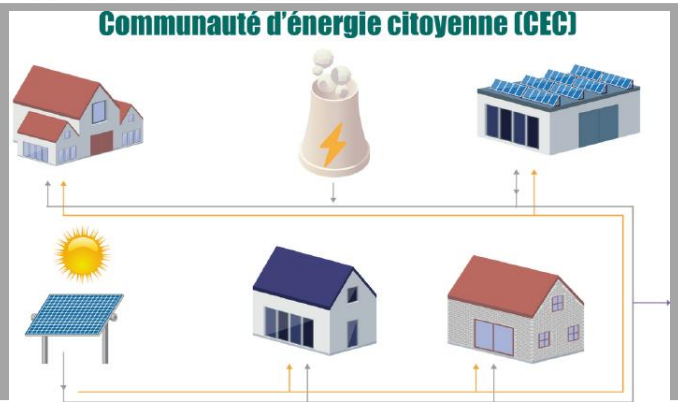
Energie	L'**énergie** que la communauté produit, autoconsomme, stocke, partage et vend doit être **produite à partir de sources d'énergie renouvelables**	**Electricité uniquement**, **pas forcément de source renouvelable**
Participants	• **Personnes physiques, consommateurs et producteurs** • Très Petites Entreprises **(TPE)** et Petites et Moyennes Entreprises **(PME)*** • **Autorités locales** (communes, CPAS, écoles, intercommunales, fabriques d'églises, asbl locales, …) rem RCA	• Idem **+ Grandes Entreprises (GE)**
Contrôle	La CER doit être **contrôlée par des membres ou actionnaires situés à proximité des installations de production** dont elle est propriétaire ou sur lesquelles elle détient un droit de jouissance ou qui sont propriété de participants au partage	La CEC doit être contrôlée par des membres ou des actionnaires qui sont des **personnes physiques**, **des autorités locales** ou des **PE** ** rem RCA
Périmètre	L'activité de **partage d'énergie** en son sein doit s'exercer **au sein d'un périmètre de proximité :** la commune (ou les communes) où est l'installation de production , en aval d'un même poste de transformation HT (+ exception si production via une éolienne 9km)	Le partage d'énergie peut se faire **à l'échelle de la Wallonie**

Parc naturel
Cœur de Condroz

* leur participation ne constitue pas leur principale activité commerciale ou professionnelle
**dont l'activité commerciale ou professionnelle principale n'est pas la participation dans une ou plusieurs communautés d'énergie et dont le principal domaine d'activité économique n'est pas le secteur de l'énergie

Energie : communautés

Précisions

Si une grande entreprise souhaite créer une activité de partage de type CEC (seule activité permise pour les grandes entreprises), certaines règles au sein de l'entité juridique créée doivent être respectées :

- Autonomie: un membre/actionnaire/coopérateur de l'entité juridique ne peut pas avoir plus de 50% des droits de vote.

- Contrôle: une grande entreprise ne peut pas avoir de contrôle sur la communauté d'énergie (vote).

Parc naturel
Cœur de Condroz

Energie : communautés

Précisions

Tous les membres ne doivent pas obligatoirement prendre part à une activité de partage.

Une entité juridique ne peut pas créer deux communautés d'énergie.

Une communauté d'énergie ne peut pas être composée d'un seul membre .

Il n'est pas nécessaire de créer une communauté d'énergie pour pouvoir créer une activité de partage de type « autoconsommation collective ».

Un membre (= 1 compteur) ne peut prendre part qu'à une seule activité de partage.

La communauté d'énergie peut créer plusieurs activités de partage du même type (CER ou CEC).

Parc naturel
Cœur de Condroz

Energie : communautés

CER

Peut rassembler plusieurs activités de partage de type CER

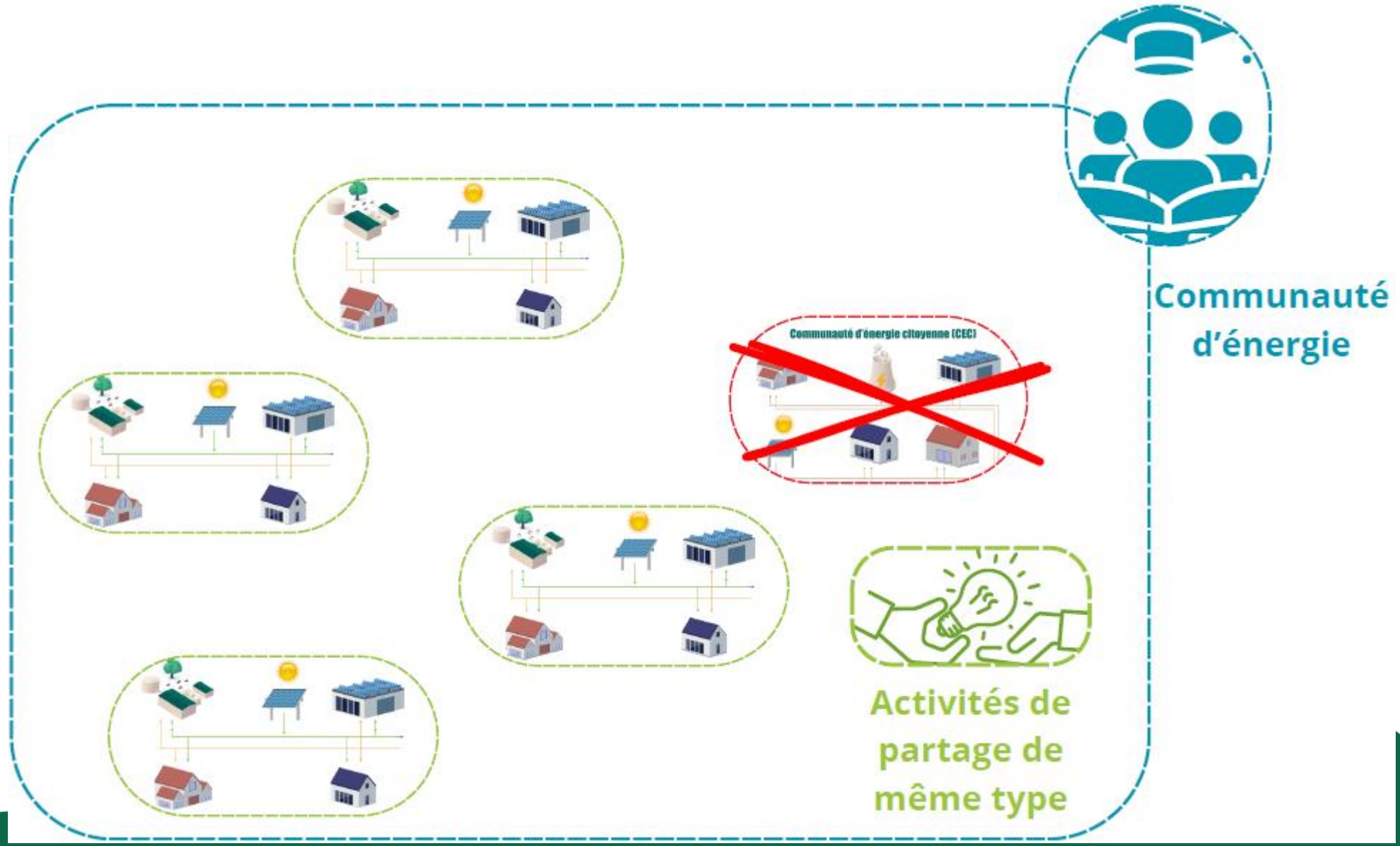

Parc naturel
Cœur de Condroz

Energie : communautés

CEC

Peut rassembler plusieurs activités de partage de type CEC

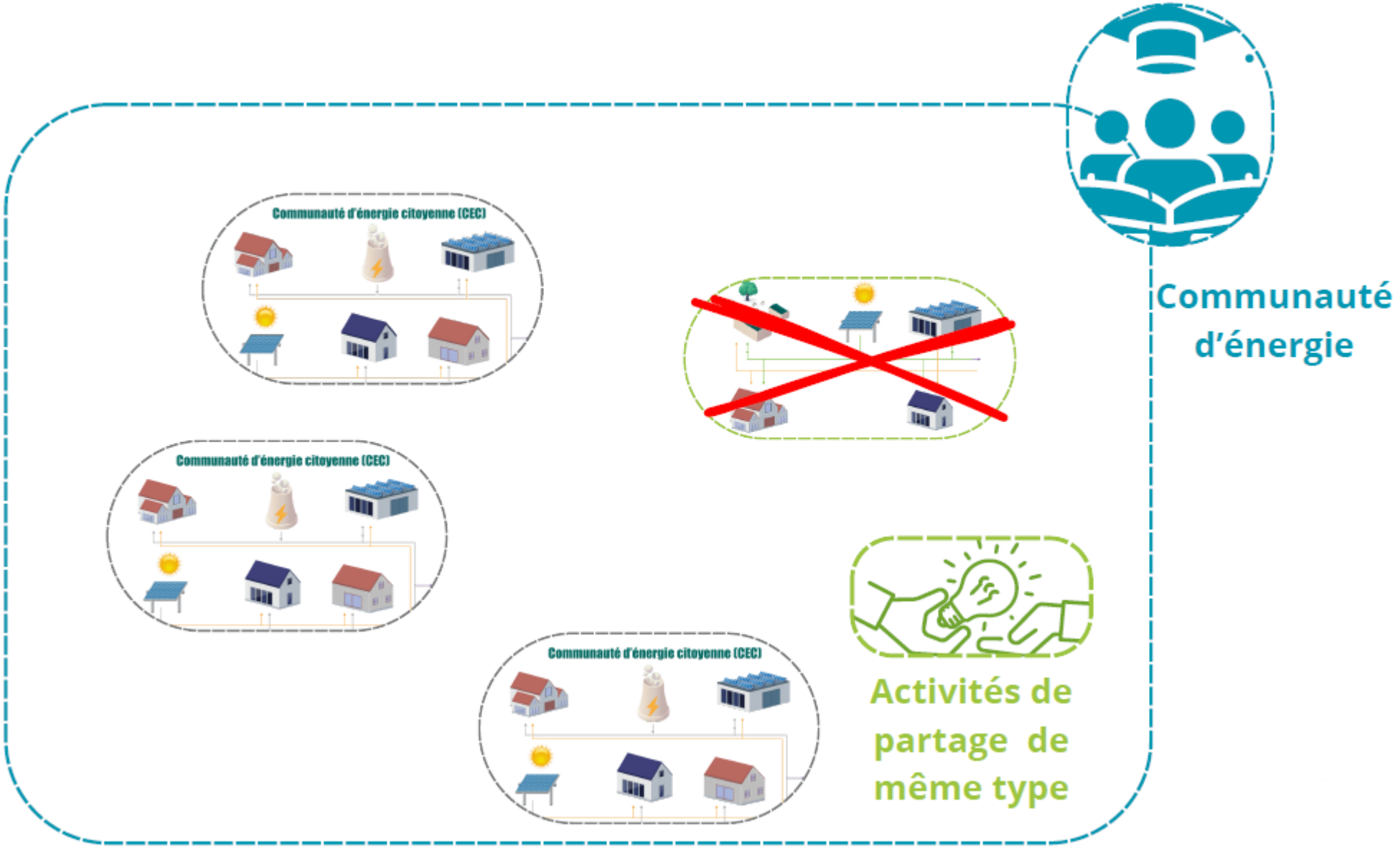

Parc naturel
Cœur de Condroz

Energie : communautés

Une communauté d'énergie peut rassembler plusieurs activités de partage de même type et d'autres consommateurs

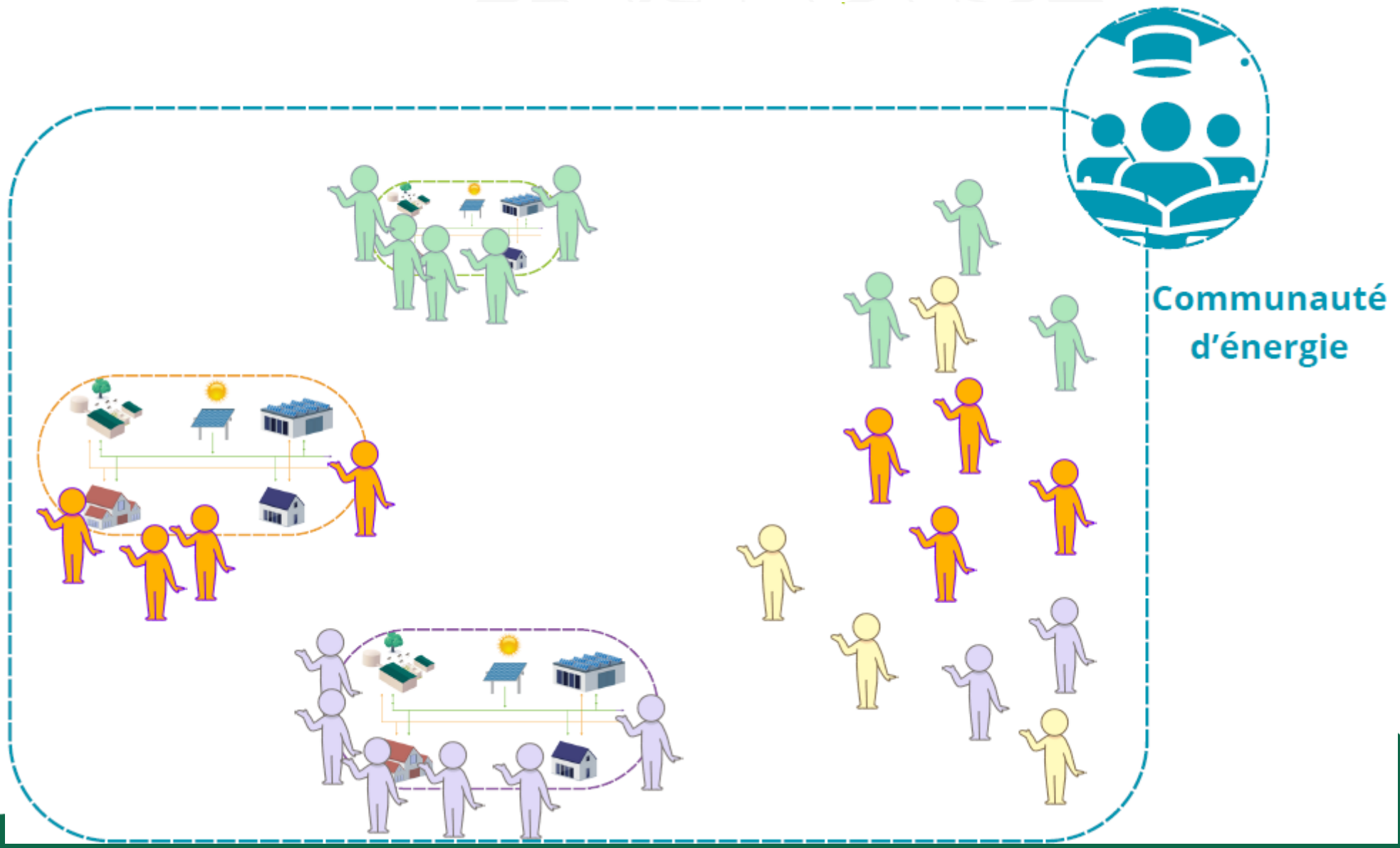

Parc naturel
Cœur de Condroz

Energie : communautés

Répartition de l'électricité

La répartition de l'énergie mise à disposition des consommateurs faisant partie du partage s'effectue grâce à une clé de répartition déterminée lors de la création de l'activité de partage d'énergie.

Les flux d'énergie en provenance des installations de production d'énergie sont répartis entre les participants tous les quarts d'heures suivant cette clé de répartition.

Si plusieurs unités de production sont présentes dans le partage d'énergie, c'est la somme de l'énergie produite qui est partagée entre les participants suivant la clé de répartition choisie.

La CWaPE (régulateur wallon du marché de l'énergie), a défini une série de clés de répartition standards. Si le représentant désire appliquer un autre type de clé de répartition, celle-ci devra faire l'objet d'une autorisation spécifique.

Parc naturel
Cœur de Condroz

Energie : communautés

Répartition de l'électricité

Lorsque l'ensemble de l'énergie locale n'est pas consommé lors du premier tour de distribution, un deuxième, voire un troisième tour au maximum, peut avoir lieu en appliquant l'une des clés de répartition choisie.

La configuration conseillée dans le cadre d'un partage d'énergie où l'ensemble des participants investissent de manière égalitaire est d'opter pour un premier tour de distribution avec une clé fixe égalitaire, et un second tour avec une clé dynamique au prorata de la consommation.

S'il reste un surplus, celui-ci sera reporté sur les producteurs de manière proportionnelle. Ceux-ci peuvent valoriser ce surplus auprès de leur fournisseur d'énergie.

Parc naturel
Cœur de Condroz

Energie : communautés

Jusqu'à 3 tours possibles

Répartition de l'électricité

Fixe
égalitaire

Dynamique au prorata
des consommations

Fixe
spécifique

Source schémas : ORES

Energie : communautés

Conditions

Prix de l'électricité partagée discuté entre les participants

- Renonciation définitive au système de compensation (prosumer)
- Renonciation au tarif social pour la part d'électricité provenant du partage

Parc naturel
Cœur de Condroz

Energie : communautés

Facturation

Chaque participant au partage au sein de la communauté reçoit 2 factures

Facture du représentant du partage

Énergie consommée, venant du partage

+

Frais de gestion propres au partage

Facture du fournisseur d'électricité

Énergie consommée, venant du réseau électrique

+

Frais de réseau pour l'électricité prélevée au réseau

+

Frais de réseau pour l'électricité venant du partage

Parc naturel Cœur de Condroz

l'électricité transitant toujours par le compteur et le réseau public, des frais liés à l'utilisation du réseau sont facturés aussi bien pour l'énergie provenant du fournisseur classique que sur l'énergie partagée entre les participants.

Energie : communautés

Facturation

Le volume **d'électricité partagée** qu'un consommateur reçoit au sein d'une communauté est sujet aux composantes de coûts suivantes :

1) Le coût de de l'énergie vendue par la communauté d'énergie (CE)

2) Les frais de gestion éventuels propres au partage d'énergie de la CE

3) Les coûts de restitution obligatoire de certificats verts au Service Public de Wallonie, à charge de la CE (« contribution énergie renouvelable »)

4) Les coûts de transport et de réseau, facturés par le fournisseur au consommateur

5) D'éventuels frais administratifs supplémentaires, en raison de l'activité de partage d'énergie, facturés par le fournisseur au consommateur (± 75 à 150 €/an TVAC)

6) Les coûts fédéraux (droits d'accise & cotisation énergie)

7) Les taxes éventuelles (TVA)

Parc naturel
Cœur de Condroz

Energie : communautés

Démarches communauté

1

Rédiger les statuts

2

Créer la personne morale

3

Désigner un représentant

4

Notifier la communauté d'énergie auprès de la CWAPE

Parc naturel
Cœur de Condroz

Energie : communautés

Démarches partage au sein de la communauté

1. Étudier la faisabilité
2. Définir les participants

3. Installer des compteurs communicants

4. Signer une convention de partage

5. Formulaire de demande de création d'activité de partage

6. Analyse du dossier par ORES

7. Signature d'une convention avec ORES

8. Suivi et facturation

Parc naturel
Cœur de Condroz

Energie : partage

Rôles d'ORES

Gestion administrative des dossiers de partage d'énergie (recevabilité, documents contractuels, clés, etc.).

Application de la règle de répartition et communication des **données** d'autoconsommation aux fournisseurs et au représentant.

Remplacement des **compteurs** par des compteurs communicants et relevé ¼ h.

ORES :

- Ne dimensionne pas de partage d'énergie
- Ne gère pas de communauté d'énergie

Parc naturel
Cœur de Condroz

Energie : partage

Liens utiles donnés pas ORES

Consulter

- page partage d'énergie sur ORES.be
- FAQ client ORES

Contacter

- partage.energie@ores.be
- faire appel au facilitateur de la Région Wallonne

Se lancer

- Formulaire de partage d'électricité
- Formulaire de notification d'une communauté d'énergie auprès de la CWAPE

Parc naturel
Cœur de Condroz

Energie : partage

© Crédit illustrations GAL Pays de l'Ourthe pour cette partie de la présentation

Parc naturel
Cœur de Condroz

Partage : projets

Parc naturel
Cœur de Condroz

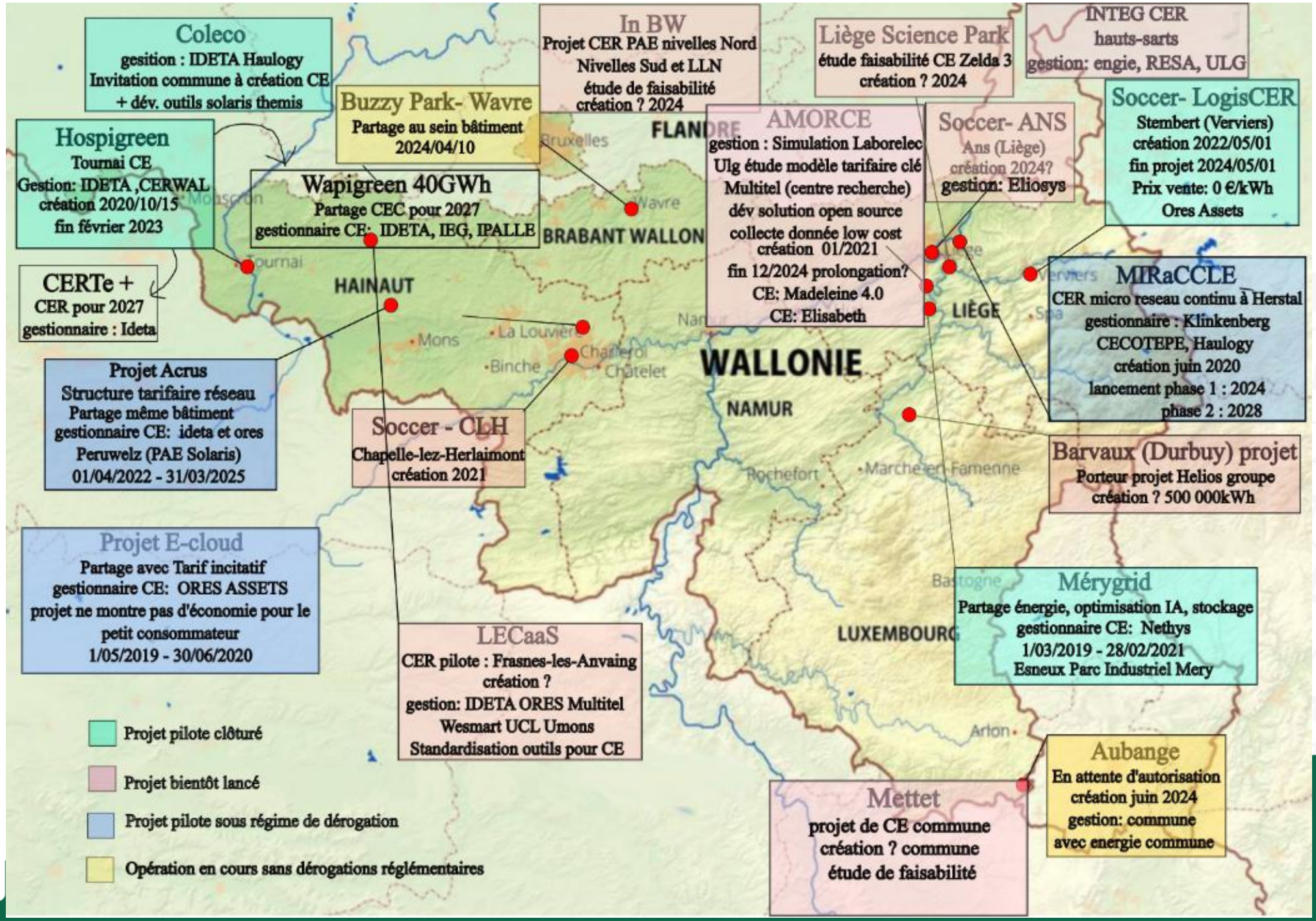

Parc naturel
Cœur de Condroz

Source : GAL Condruses

Partage : projets de recherche

AMORCE : 2021-2024

Proposer des **modèles et des outils** permettant de **répliquer** les communautés d'énergie dans les configurations identifiées comme les plus pertinentes pour la collectivité.

Quantifier le **potentiel d'économies** énergétiques et environnementales dans les prochaines années et de planifier sa réalisation.

AMORCE

Analyse Macro et micro-économique pour l'Optimisation et la Réplicabilité des Communautés d'Energie

SOCCER : 2021-2024

SOCio-économie des Communautés d'Energie Renouvelable

Laboratoires vivants pour élaborer un **guide de bonnes pratiques citoyennes** et identifier les facteurs clés de succès à l'attention des parties prenantes (pouvoirs publics, citoyens, entreprises, secteur associatif et non marchand), pour mettre en place des **CER** et de la **mobilité partagée inclusives.**

Soc CER

Parc naturel Cœur de Condroz

Partage : projets pilotes

SOCCER :

À Verviers, Ans et Chapelle-lez-Herlaimont, des living labs ont permis de définir les bonnes pratiques pouvant conduire l'ensemble des collectivités locales à partager leur énergie et leur mobilité.

Ville d'ANS :

Décision de l'OA de la SLP du 17/12/2024 changement de compteurs à l'ensemble du parc immobilier (environ 1740 logements) avec priorité aux 367 logements de la cité Al'Trappe

société CERANS devrait voir le jour début 2025 en vue du partage d'énergie à Ans

Démonstrateur CER 2 : Cité Al'Trappe & Bâtiment des Services Publics de la commune d'Ans

Localisation

Lieu : Ans

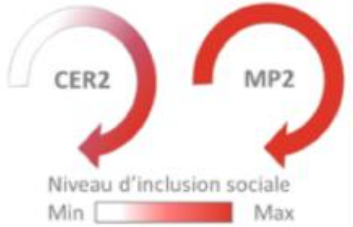

Description du démonstrateur n°2 :

Cité Al'Trappe :

Gestion : Société de Logements du Plateau
Nombre total de logements : 367
Type de logements : maisons (208), appartements (107), Duplex (52)
Type de citoyens : > 95% de locataires sociaux
Potentiel de production énergétique : à déterminer
Type de véhicules et carburant : individuel et carburants fossiles

Bâtiment des Services Publics de la commune d'Ans :

Gestion : commune d'Ans
Surface totale : 6000 m²
Potentiel de production PV estimé : 412 MWh
Type de véhicules et carburant : flotte aux carburants fossiles

Parc naturel
Cœur de Condroz

Partage : projets pilotes

SOCCER

ORES a initié un projet-pilote de partage d'énergie dans une communauté d'énergie renouvelable (CER) en partenariat avec Logivesdre, une société de logement de service public en Wallonie. Ce projet vise à inclure les populations précarisées dans la transition énergétique.

Après avoir obtenu une dérogation de la CWaPE, le projet a débuté le 1er mai 2022 pour une durée de 24 mois. Pendant cette période, l'unité de production renouvelable a produit 40,70 MWh, dont 25,82 MWh ont été partagés et consommés au sein de la communauté. Les participants ont dû encore acheter 95,97 MWh auprès de leur fournisseur.
Le taux de partage s'élève à 63,4% et le taux d'autosuffisance à 21,2%.

Le projet a également permis de tester divers éléments : la réduction de la pointe de prélèvement via un incitant financier, la mise à disposition de données en temps réel, la comparaison des clés de répartition, et la comparaison des données à 15 minutes avec des données en quasi temps réel, entre autres.

L'accompagnement des participants est un pilier important du projet, incluant des rencontres en porte-à-porte, des rapports trimestriels et des appels téléphoniques.

https://www.cwape.be/sites/default/files/2024-08/Rapport_LogisCER_Version_finale_v2.pdf

Cet accompagnement personnalisé est crucial pour les ménages, qui posent de nombreuses questions sur des thématiques variées telles que la facturation, le fonctionnement du compteur communicant, et le chauffe-eau électrique.

Parc naturel
Cœur de Condroz

Partage : projets pilotes

Livings Labs – MADELEINE

1er partage énergie en Wallonie au sein d'un bâtiment

Depuis septembre 2024

- 600 m² de commerces, **3000 m² de bureaux, parkings** (avec 8 bornes de recharge pour VE)
  10 appartements et **6 penthouses** « de standing »
  - Noshaq Immo, restera propriétaires des assets de production d'EnR et des plateaux de bureaux.

- 1 compteur d'injection (PV : 61,2 kWc)
- 13 compteurs de prélèvements (146 875 kWh/an)
- Clé de répartition avec 3 itérations
  - Fixe spécifique (0% parkings/bornes)
  - Fixe égalitaire
  - Prorata de la consommation

Modèle :

Prix énergie partagée = 30% inférieur au prix du marché

Taux de couverture = 36%

Taux d'autoconsommation = 91%

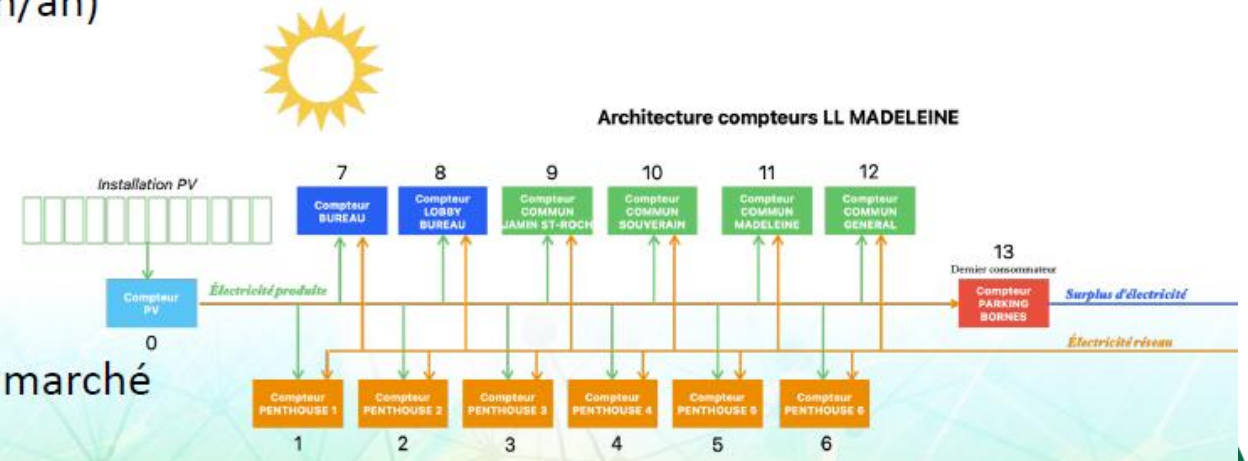

Parc naturel Cœur de Condroz

BEMS

Partage : projets pilotes

Video : G1Plan - Les communautés d'énergie - Hospigreen

Porté par **IDETA** en collaboration avec les sociétés e-NosVents et CERWAL à partir de 2020, la CER asbl HospiGREEN rassemble uniquement des consommateurs publics :

- le Centre Hospitalier CHWaPi (Sites Union et Notre-Dame),
- le Centre Régional Psychiatrique Les Marronniers,
- la Maison de Repos et de Soin du CPAS de Tournai Moulin à Cailloux
- IDETA (siège social et centre d'entreprises Negundo).

Trois unités de production alimentent la CER:
- une éolienne du parc éolien de Tournai Ouest (2.2 MW)
- deux unités de production photovoltaïques (120 kWc) installées sur les toits du centre d'entreprise Négundo à Tournai Ouest.

Le CHWapi, le CRP Les Marronniers et la maison de repos du CPAS Moulin à Cailloux ont des besoins énergétiques importants mais ne disposent pas d'espace suffisant ou d'infrastructures adaptées à l'installation d'éoliennes ou de panneaux photovoltaïques sur leurs sites. Grâce à la mise en place de la CER, ses membres peuvent désormais bénéficier d'un mixte d'unités de productions qu'e-NosVents et IDETA mettent à leur disposition et consommer de l'énergie verte.

Energie : projets

Projet de Hannut – Périmètre initial

1. Crèche
2. Maison de repos « Les Loriers »
3. Intermarché
4. Mr. Bricolage
5. Hall sportif
6. Marché Couvert & académie
7. Hall indoor d'athlétisme
8. Ecole Les Lauriers (FWB)
9. Administration communale
10. Athénée Royale de Hannut (FWB)
11. Site de la Saline
12. Maison du social
13. Carrefour Market
14. AD Delhaize

Le périmètre contient :

- 844 logements
- 196 affectations tertiaire, réparties selon l'estimation suivante :
  - 80 commerces de proximité
  - 30 établissement HoReCa
  - 30 affectation de bureaux
  - 20 entrepôts ou ateliers
  - 35 autres affectations (bibliothèque, funérarium, église, ...)

Parc naturel
Cœur de Condroz

Energie : projets

Entreprises

Buzzy Park à Wavre, ce parc d'affaires dispose d'espaces de stockages et de bureaux, mais aussi de 538 panneaux photovoltaïques. L'électricité qu'ils produisent est vendue directement aux 21 entreprises locataires des lieux, qui se sont regroupées dans une « communauté d'énergie ».

Le Liège Science Park construit aussi sa communauté d'énergie avec un autre modèle.

[Video : dossier Waldorado sur les communautés d'énergie dans les entreprises]

Parc naturel
Cœur de Condroz

Partage : projets

Communautés notifiées à la CWAPE

https://www.cwape.be/node/158#communauts-notifies

Name	Gebiet	Vollständigkeit des Dossiers	Gemeinsame Nutzung von Energie	Kontaktdaten
Communauté d'énergie citoyenne uni BE 1 ASBL	MONS	17-03-2025	/	uni-be1@laurentcardon.be
Communauté d'énergie renouvelable DURBUY 1 ASBL	DURBUY	21-02-2025	/	contact@helios-group.be
Communauté d'énergie citoyenne ES2 ASBL	YVOIR	15-11-2024	/	max.bo@raysun.solar
Communauté d'énergie citoyenne Energie Libre ASBL	GESVES	21-10-2024	Partage autorisé : CD-25a30-CWaPE-1039	cecenergielibreasbl@gmail.com
Communauté d'énergie renouvelable Soleil d'Aubange ASBL (CERSA)	AUBANGE	28-05-2024	Partage autorisé : CD-24g11-CWaPE-0958	lemairej@aubange.be

Parc naturel
Cœur de Condroz

Partage : projets

Partages autorisés par la CWAPE

https://www.cwape.be/node/5618#partages-autoriss

Partage d'énergie | Références légales | Partages autorisés

Recherche

Name der Gemeinschaft	Gebiet	Entscheidung über die Zulassung	Datum
Communauté d'énergie citoyenne Energie Libre ASBL	GESVES	CD-25a30-CWaPE-1039	30-01-2025
Communauté d'énergie renouvelable Soleil d'Aubange ASBL (CERSA)	AUBANGE	CD-24g11-CWaPE-0958	11-07-2024

Page 1 sur 1 « ‹ 1 › »

Parc naturel Cœur de Condroz

Partage : projets

CER Soleil d'Aubange

[Video G1Plan - Communauté d'énergie renouvelable à Aubange]

Accompagnement par le Parc Naturel de Gaume

1er partage autorisé en Wallonie

partage d'électricité renouvelable :
1 autoproducteur (Ville d'Aubange) et
3 consommateurs (particuliers)

1 représentant du partage d'énergie
(Ville d'Aubange)

1ère réunion avec les membres 21/09/2023
Partage autorisé par la Cwape 11/07/2024
Début effectif du partage 26/08/2024

Parc naturel
Cœur de Condroz

Energie : projets

CEC Energie Libre Gesves

3 agriculteurs participants (2 à Gesves, 1 à Hamois), qui se partagent entre eux la production de trois installations photovoltaïques de puissances 10, 30 et 30 kVA, détenues en autoproduction par chacun d'entre eux.

Accompagnement par bureau d'études

Partage autorisé par la CWAPE le 30/01/2025

Parc naturel
Cœur de Condroz

Partage : acteurs d'accompagnement

Parc naturel
Cœur de Condroz

Actions du Parc Naturel

Groupe de travail Energie Réseau Wallon PAC

- Réponse consultation publique CWAPE (11/2024) -> rapport CWAPE disponible 21/02/2025
- Livre blanc partage électricité (Energie Commune) (04/25)
- Partage d'informations, ressources, outils (cartographie, dimensionnement, gestion, …)

Accompagnement

- information et partage de ressources vers le grand public
- identification d'acteurs et d'outils de production
- constitution et dimensionnement de groupes d'acteurs, étude de pré-faisabilité
- création de projets et mise en place concrète de CER/CEC
- suivi du fonctionnement de communautés d'énergie créées

Parc naturel
Cœur de Condroz

Actions du Parc Naturel

Prochaines étapes

Appel à manifestations d'intérêts (formulaire en ligne)

Outil cartographique afin de visualiser les potentiels et faciliter les regroupements

Lancement d'études de pré-faisabilité, puis d'accompagnements et de séances de travail spécifiques

Mise en lien et visites de projets

Parc naturel
Cœur de Condroz

Autres acteurs d'accompagnement

Facilitateur SPW : Energie Commune asbl

ORES, AIEG

BEP Namur Energie

- Projet pilote dans ses bâtiments
- Pour les communes :
  - développement d'un outil d'analyse de préfaisabilité d'une CER (mis à disposition **gratuitement** pour les communes)
  - études et mise en œuvre dans les communes (Houyet, Gembloux, Namur, Profondeville, Fernelmont, Andenne)
- Pour les PAE : projet ZELDA³ 2023-2026 (Achêne, Créalys, Fernelmont et Gembloux Sauvenière)

Bureau d'études privés

Parc naturel
Cœur de Condroz

Partage et communautés d'énergie : ressources

SPW
https://energie.wallonie.be/fr/communautes-d-energie-et-partage-d-energie.html?IDC=10295
Facilitateur partage d'énergie : https://energiecommune.be/

ORES
https://www.ores.be/particulier/le-partage-denergie
https://www.ores.be/professionnel/partager-de-lenergie

AIEG
https://www.aieg.be/le-partage-denergie/
https://www.aieg.be/les-communautes-denergie/

CWAPE
https://www.cwape.be/secteur/communautes-partage-energie
FAQ : https://www.cwape.be/taxonomy/term/865

BEP Energie
https://www.bep-developpement-territorial.be/actualites/le-bep-optimise-vos-projets-de-communautes-denergie/

Cluster Tweed
Clip Video : Communautés d'Energie en copropriété : le partage au service de tous
https://clusters.wallonie.be/tweed/fr/ecosyteme-communaute-denergie
https://clusters.wallonie.be/tweed/fr/news/ceracle-retrospective-2023-et-perspectives-2024
https://macer.clustertweed.be/, dont FAQ

Projet AMORCE : https://clusters.wallonie.be/tweed/fr/news/feedback-perspectives-du-partage-denergie-en-wallonie-19-decembre-2024

Projet SOCCER : https://clusters.wallonie.be/tweed/fr/news/le-guide-pratique-pour-votre-communaute-denergie-renouvelable-en-ligne

Parc naturel
Cœur de Condroz

ET VOUS ?

Rejoindre le Groupe d'Orientation Energie

Partager l'avancée du projet, discuter des questions qui peuvent se poser, réfléchir à l'orientation des actions, partager des informations.

Proposer des pistes d'action au chargé de projet et à l'Organe d'Administration du Parc mais n'est pas amené à prendre de décisions.

Se compose de personnes (10-15) aux profils divers ayant un intérêt pour la thématique et des compétences à partager, qui s'engagent à se réunir en moyenne deux fois par an.

Si vous souhaitez vous impliquer dans un GO du Parc naturel, nous vous invitons à compléter le formulaire suivant.

Ce questionnaire nous permettra de mieux comprendre votre intérêt et d'évaluer si cela correspond aux missions du GO ou bien d'éventuellement vous réorienter vers d'autres formes d'implication au sein du Parc Naturel.

Parc naturel
Cœur de Condroz

Chargé de mission énergie
Jérémie Vanhaverbeke
jeremie.Vanhaverbeke@coeurdecondroz.be
0492/88.90.98

COEURDECONDROZ.BE

PARCNATURELCOEURDECONDROZ

PARC NATUREL CŒUR DE CONDROZ

NEWSLETTER

Partage :
vos questions

Parc naturel
Cœur de Condroz

Parc naturel
Cœur de
Condroz

Parc naturel Cœur de Condroz | Rue de la Pichelotte 9D | 5340 Gesves - Belgique
+32 83 670 341 | info@coeurdecondroz.be | www.coeurdecondroz.be

Cofinancé par l'Union européenne
Avec le soutien de la Wallonie
PROVINCE de NAMUR